

## Les délégués de MDPA-STOCAMINE sont pour le confinement et soutiennent

### LA DIRECTION DES MDPA !

**Référence**, la lettre parue dans le journal L'Alsace sous la plume de Laurent Bodin le samedi 10 décembre 2022. Titre : **Déstocker ? « Solution de malheur pour le personnel »**

Les représentants du personnel font le chantage suivant, « **Si par malheur, la solution de Déstockage était prise, le personnels des MDPA fera valoir le droit de retrait, en conformité au Code du Travail** ».

**Le Droit de retrait** : Jusqu'à preuve du contraire personne n'a demandé aux salariés des MDPA Stocamine de réaliser le déstockage ! Vous contestez une décision qui n'existe pas !

#### **Monsieur le délégué de la CGC :**

Vous êtes embauché aux MDPA depuis 2018 comme chef d'atelier du Fond. Vous n'êtes pas un Mineur de formation, ce qui explique votre méconnaissance Minière.

#### **Monsieur le Délégué de FO :**

Vous êtes un ancien Mineur de la Mine Berrwiller, Mineur reconverti. Vous avez été réembauché par les MDPA -Stocamine assez récemment.

#### **Les faits que vous mettez en avant :**

**La gestion du personnel** : Est de la seule compétence de la direction des MDPA adressez –vous à elle.

**L'entretien Minier** : Est de la responsabilité de la Direction des MDPA, et de la DRIRE et des délégués Mineurs.

**Le déstockage partiel** : A été réalisé par une société Allemande Saar Montan. Ce personnel a accompli le déstockage sans le moindre accident de travail. « **A l'époque vous n'étiez pas salariés aux MDPA-Stocamine!** »

#### **Les décisions juridiques :**

Que cela vous déplaisent ou non, ces dispositions réglementaires sont prévues dans nos institutions.

#### **D'après vous il faudra arrêter les frais !! »**

Vous avez raison mais il s'agit de quoi ? Du gaspillage de l'argent public depuis 20 années de par votre Direction Générale et les Préfets respectifs en connaissance de cause.

**Toutes les études démontrent**, que l'ennoyage à terme de la Mine est une réalité même avec les barrages. Le site ennoyé formera un mélange explosif, dont la propulsion de cette saumure se fera inévitablement vers le haut.

**Conclusion** : Vous parlez comme la voix de son Maître ! Depuis toujours MDPA exploitaient la faiblesse des HOMMES pour arriver à leurs fins.

Vous avez raison, utilisez le **DROIT DE RETRAIT CONTRE LA DIRECTION DES MDPA** et NON pas pour les défenseurs de la nappe phréatique Alsacienne. Votre Malheur c'est votre Direction, elle doit tout mettre en œuvre sur le plan de la sécurité, de la modernisation de l'outil de travail et en embauchant des professionnels.

R Dubel

A bon entendeur !

14 décembre 2022